

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : 87
Présents : 59
Votants : 60

Syndicat Mixte des 3 Vallées

L'an deux mille VINGT SIX, le 19 mai

Date de convocation : 12 mai 2026

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à ORNEZAN.

Objet

Election du Président.

Etaient présents : MM BARON Philippe, BATTISTON Philippe, BOUE Emilie, BOUE Guy, CADORE Eric, COUDERC Vanessa, CHABAS Catherine, DANFLOUS Daniel, DAREES Michèle, DEL FABBRO Fernand, DESANGLES Claude, DESBONS Marie-Pierre, DEVEZE Jean-Marie, GERAULT Jean-Philippe, GIMAT Gisèle, HUCHON Denis, BOURRUSTE Michel, LACOSTE Francis, LASSALLE Patrick, MEHEUT Dominique, MISMAQUE Pascal, PERRACHON Christine, ABADIE Bernard, ABADIE Christian, BENOIT Arthur, BLAYA Bruno, BORDENEUVE Florence,

BOUZAC Brigitte, BRUNET-POTENTI Patricia, CAHUZAC Pierre, CARPENTIER René, CASTELLINI Fabrice, CAUBET Laurent, BONNET Thierry, COTONAT Cyril, DALLA-BARBA Emerick, DAUZIER Didier, DERREY Hervé, DOUX Pierre, FRECHOU Eric, GANDIT Isabelle, QUERE Alain, LALANNE Philippe, LATAPIE Jean-Luc, LETELLIER Serge, LIBAROS Bruno, LOPEZ José-Pierre, DEBAT Sylvie, MALIN Thierry, MICHELIN Pierre, MONSERRAT Francis, MONTERO Sébastien, PIQUE Isabelle, PUJOS Caroline, RIEU Alain, ROUCOLLE Michel, ROY Elie, TOUZANNE Alexandre.

M.LETELLIER Serge a reçu de Mme SORIANO Laurence, un pouvoir de vote en son nom.

Monsieur GERAULT Jean-Philippe, doyen d'âge de l'Assemblée, Président de séance, informe les membres du Comité Syndical qu'ils sont réunis en vue de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

Il fait alors appel à candidature : un seul candidat se déclare, Monsieur SAVARY Etienne.

Le Président de séance invite alors les membres à procéder à l'élection du Président, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et celles fixées à l'article 7.2.2 des statuts du SM3V (vote plural).

Résultat du vote à scrutin secret

Nombre de votants	60
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (vote plural)	100
Bulletins nuls	4
Bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	91

Résultat du vote : **M. Etienne SAVARY obtient 91 voix**, l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT et de l'article L.5211-8 du CGCT,

Vu le procès-verbal de l'élection en date du 19 mai 2026,

Vu le résultat du scrutin,

DECIDE

De proclamer **Monsieur Etienne SAVARY Président du SM3V** et le déclare immédiatement installé.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président

Etienne SAVARY